

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, légalement convoqués le 21 janvier 2014 se sont réunis à vingt heures quarante-cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **23**

Claude JAMATI, KOECHLIN Susan, LOPPINET Alain, CORDIER Danielle, CONVAIN Jean-Marie, BANCAL Stéphanie, GUYARD Françoise, OGEZ Anne-Marie, RECH Chantal, GAULTIER Stéphane, MICHAUX Philippe, GRAGNIC Annick, REPLUMAZ Sylviane, THILLAYE du BOULLAY Jacques, BOSCAL DE REALS Anne, FRANK Serge, LEGER Colette, ALEXIS Jacques, LE JONCOUR Pascal, BAL-PARISOT Colette, HESSE Patricia, SOUFFLET Marc, DESVIGNES Geoffroy.

Ont donné pouvoir : **4**

VILLEVAL Roland	à	CONVAIN Jean-Marie
BOYKIN Patrick	à	CORDIER Danielle
ESPINASSE Patrick	à	OGEZ Anne-Marie
LAUREAU Xavier	à	BANCAL Stéphanie

Etaient absents : **4**

VILLEVAL Roland, BOYKIN Patrick, ESPINASSE Patrick, LAUREAU Xavier.

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : *Danielle CORDIER*

EN EXERCICE : **27** PRESENTS : **23** VOTANTS : **27**

A. Approbation du compte rendu de la séance du 9 décembre 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

B. Finances (F. GUYARD)

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2351-1 ;

VU les documents préparatoires présentés lors du débat d'Orientation Budgétaire en vue de l'élaboration des documents définitifs ci-après ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame GUYARD, Maire Adjoint chargé des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 27 Voix pour, 0 Contre, 0 abstention,

ATTESTE que le débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif 2014 de la commune a permis à l'assemblée délibérante de définir une première ébauche de ce budget, qui sera examiné lors de la séance du conseil municipal au mois de Février 2014.

Serge FRANK : quel est le taux d'emprunt ?

Françoise GUYARD : 2,63%

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2351-1 ;

VU les documents préparatoires présentés lors du débat d'orientation budgétaire en vue de l'élaboration des documents définitifs annexés à la présente délibération ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame GUYARD, Maire Adjoint chargé des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

ATTESTE que le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif 2014 du service de l'Assainissement a permis à l'assemblée délibérante de définir une première ébauche du budget primitif qui sera examiné lors de la séance du conseil municipal prévu au mois de Février 2014.

Jean-Marie CONVAIN : pour la mise en œuvre des travaux nous suivons le plan SAFEGE, établi aux environs de 2003. Nous avons de l'argent car depuis deux ans aucuns travaux n'ont été entrepris mais nous touchons la redevance.

3. DEBAT SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2312-1 et L 2351-1,

VU les documents préparatoires présentés lors des débats d'orientation budgétaires en vue de l'élaboration des documents définitifs, annexés à la présentation délibération.

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUYARD, adjoint au Maire chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
par 27 Voix pour, 0 contre, 0 abstention

ATTESTE que la présentation du patrimoine communal a été faite au Conseil Municipal.

C. Scolaire (S. KOECHLIN)

4. REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – MODIFICATION (ANNEXE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 69/2013 du Conseil Municipal du 25 septembre 2013 approuvant le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs,

CONSIDERANT la nécessité de revoir les modalités d'application de la pénalité financière pour le retard pris dans la reprise de l'enfant en accueil de loisirs,

AYANT entendu le rapporteur, Madame KOECHLIN, Maire Adjoint aux affaires familiales, présentant la modification au règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 27 Voix pour, 0 contre, 0 abstention

APPROUVE la modification au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs annexé à la présente délibération.

D. Syndicats Intercommunaux (A. LOPPINET)

5. ADHESION DE LA COMMUNE DE RENNEMOULIN AU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

VU le CGCT – articles L.2122-18 et L.2122-21, et L 5211-18,

VU la demande de la commune de Rennemoulin pour adhérer au SEY

VU la délibération du SEY, en date du 3 décembre 2013 donnant un avis favorable à cette adhésion,

En application de l'article L 5211-18 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres sont sollicités pour se prononcer sur l'intégration de la commune de RENNEMOULIN au SEY.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 27 Voix pour, 0 contre, 0 abstention

SE PRONONCE en faveur de l'intégration de la commune de RENNEMOULIN au SEY.

Alain LOPPINET précise que plus les communes adhèrent au SEY78 et plus de subventions sont versées.

Monsieur le Maire fait un rappel des intercommunalités autour de Bailly.

E. Affaires communales (C. JAMATI)

6. ADHESION AU CNAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale et notamment l'article 25,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment les articles 70 et 71,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de mettre en œuvre l'action sociale envers son personnel titulaire, stagiaire et contractuel (contrat de plus de 6 mois) et ne plus la confier au Comité d'Entraide du Personnel Communal,

CONSIDERANT l'offre du CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Parc Ariane, bâtiment Galaxie à GUYANCOURT cedex (78284),

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

CONSIDERANT la nécessité de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-dessus et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité

AYANT entendu le rapporteur, Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 27. Voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE de mettre en place une action sociale en faveur du personnel titulaire, stagiaire et contractuel (contrat de plus de 6 mois) en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

AUTORISE le versement au CNAS de la cotisation correspondante.

DECIDE de désigner Madame Susan KOEHLIN membre du Conseil Municipal, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Monsieur le Maire précise qu'en ce moment c'est la période des entretiens individuels avec le personnel.

Chantal RECH demande si le versement de l'adhésion par la Commune a une incidence sur la subvention versée au Comité d'Entraide du Personnel Communal.

Françoise GUYARD : oui, il y aura une baisse de la subvention.

F. DECISIONS DU MAIRE (Claude JAMATI)

N° 2013/51 – Convention Certificats d’Economie d’Energie – signature – avec le Syndicat d’énergie des Yvelines

N° 2013/52 – Marché Public d’assurance statutaire pour la commune de Bailly – signature – avec la Société AXA France VIE pour un montant de 27.973,84 € TTC

G. TOUR DE TABLE

Susan KOECHLIN

Remerciements à tous ceux qui ont participé samedi à la mise en place pour le repas des Anciens.

Lise Gaultier a fait un travail remarquable. Menu chaud, très bon et original. Orchestre de jazz présent.

Une nouveauté est proposée aux anciens, une croisière de Marseille vers Barcelone, Carthagène, Tanger, Lisbonne, Porto, Guernesey et retour à Dunkerque est prévue du 4 au 12 mai. Il faut au minimum 20 participants.

Il semblerait que l’IEM ait fait le choix du samedi matin pour son carnaval. Dommage car nous aimions les échanges avec l’IEM.

Comité Famille/seniors/scolaire : avec la réforme des rythmes scolaires, la salle Bernard Gaultier ne sera plus disponible le vendredi matin pour la Gym seniors. Il faut trouver une solution auprès de l’association Entretien et Détente.

Danielle CORDIER

Combien sont-ils ?

Susan KOECHLIN

Une trentaine de personnes sont concernées.

Monsieur le Maire

Il faut étudier les possibilités dans le cadre du permis de construire du projet « Cœur de Ville ». La grange pourrait, après une réhabilitation, devenir une « maison de la famille ». Il y aurait également un logement passerelle dans l’actuelle petite maison.

Une réunion s’est tenue ce lundi à la mairie à ce sujet.

La salle des fêtes / foyer des anciens actuels deviendraient un centre culturel.

Alain LOPPINET

Au cours des Vœux, beaucoup de remerciements pour l’augmentation des fréquences des lignes de bus 17 et 77, surtout les jeunes pour la ligne 17 notamment le samedi.

Une réunion TRANSDEV/VGP/parents d’élèves et établissements scolaires a eu lieu le 20 janvier en mairie de Bailly et a été l’occasion pour chacun d’exprimer ses besoins.

APPVPA : réunion du 3^{ème} collège sur le thème de la Charte Paysagère.

Mise en place d’un réseau d’observateurs photographiques pour voir l’évolution du paysage.

Un livre sur les églises du territoire est en préparation (environ 40 pages).

Danielle CORDIER

« Contes à grignoter », vendredi à la bibliothèque.

Samedi matin à 11h30, inauguration de l'exposition « Talents de Bailly ». il y aura une centaine d'œuvres. Le dépôt des œuvres est prévu mardi à 17h. L'accrochage sera fait mercredi toute la journée. Cette année, il y a trois Espagnols en provenance de Godella.
Projet théâtre de l'école élémentaire avec Jean Daniel Laval : soirée théâtre à Fontenay-le-Fleury le 20 mars pour 10 € « les Fourberies de Scapin ».

Jean-Marie CONVAIN

Rapport des pompiers de Louveciennes :

227 interventions sur 2013 dont 62 pour des accidents de la circulation sur l'A12 et l'A13, 119 secours à personne et 3 incendies (1 poubelle et deux voitures).

Modification de la barrière à l'école maternelle : elle restera ouverte du vendredi 20 h au dimanche 24 h. Toutefois une voiture coincée sur le parking pourra ressortir avec l'installation d'une boucle de détection.

L'installation de la borne de recharge électrique est terminée. Monsieur Convain rappelle la procédure pour l'utilisation.

SMAROV : réception des offres pour le marché de travaux du collecteur n° 5. Les propositions vont de 1 million 6 à 2 millions 2. Les travaux étaient estimés à 3 millions 2. Le chantier devrait démarrer au printemps.

La Faisanderie : partie eau. Création d'un bassin de 60 000 m³.

Monsieur le Maire : dans la plaine, il y a des dossiers à très fort enjeu :

- Bio Yvelines : entreprise de réinsertion installée aux matelots doit venir sur l'ancien dépôt de l'autoroute.
- Les Moulineaux : réunion en Sous-Préfecture. Monsieur le Sous-Préfet soutient Monsieur le Maire dans le dossier de l'assainissement. Il a suggéré la création d'une ASA (Association Syndicale Autorisée).
- La Faisanderie : risques énormes concernant l'occupation, à suivre de près. Les acteurs incontournables sont :
 - VGP et son Président François de Mazières
 - 3 communes (Bailly, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay le Fleury)
 - Le SMAROV
 - Et le groupe Gally

Stéphanie BANCAL

L'enquête publique est en cours pour la modification du PLU. Il faut inciter les gens à venir.

Pour la révision allégée du PLU, l'enquête publique se déroulera vers le printemps. C'est un dossier très technique, avec une réécriture du règlement du PLU.

Marché : le contrat avec notre prestataire Lombard & Guérin va être prolongé de deux ans, car il est très difficile en période électorale de relancer une procédure de DSP et notre prestataire va investir dans le changement des douilles. Celles-ci vont glisser vers la contre-allée pour agrandir le parking. Certains commerçants vont devoir diminuer leur étal.

Association SNL : contact avec les voisins au projet difficile. Le nouveau dépôt de permis est retardé car ils refont leur projet.

La construction sur Noisy le Roi d'une résidence de 114 logements « Le Verger » près du « Clos du Moustiers » est l'objet de discussion entre élus pour préserver nos habitants.

Stéphane GAULTIER

La société qui a installé le PAV textile a-t-elle été autorisée à utiliser le logo de la ville ?

Stéphanie BANCAL

Oui

Stéphane GAULTIER

La pharmacienne se montre inquiète sur son activité suite à l'éventualité d'un départ des docteurs sur la commune de Bailly consécutif à l'installation d'une maison médicale à Noisy le Roi.

Monsieur le Maire

Cette maison serait installée dans la zone de constructions nouvelles de Noisy le Roi. Nous avons des avis différents selon les praticiens. Bailly n'était pas informé de ce projet. Deux professions médicales cherchent un rez-de-chaussée pour installer leur cabinet. Pourquoi pas dans le projet Cœur de Ville ?

Stéphane GAULTIER

Le projet de marché couvert avec logements de Vaucresson est tombé à l'eau. Les logements du projet de Rocquencourt sembleraient avoir du mal à se vendre. Il serait intéressant de se rapprocher de ces mairies pour savoir pourquoi en prévision de notre projet « Cœur de Ville ».

Stéphanie BANCAL

Pour information, les logements du Cornouiller devraient être livrés en mai/juin 2014.

Philippe MICHAUX

Le vendredi 7 février à la salle des fêtes, représentation d'une pièce de théâtre de Labiche en faveur de SNL.

Annick GRAGNIC

Une quille a encore été défoncée en centre ville.

Jacques THILLAYE du BOULLAY

Réunion transport TRANSDEV/VGP :

La ligne 17S en retard tous les matins de 10 à 15 mn. Gênant pour les enfants de l'école Saint Jean.

Alain LOPPINET

Ce bus vient de Maule

Jacques THILLAYE du BOULLAY

Sarah Paulin, VGP, m'a transmis le PV de cette réunion.

Monsieur le Maire

Il faudrait le faire parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Colette LEGER

Très contente des transports.

Jacques ALEXIS

Rythmes scolaires :

Le 4 février, Comité périscolaire avec présentation du planning et des intervenants (anglais, arts plastiques, éducation musicale). Optimisation du projet pour cadrage financier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de dépenses supplémentaires sans que le Conseil Municipal ne les vote.

Jacques ALEXIS

Présentation du portail famille AGORA à Noisy le Roi.

Pascal LE JONCOUR

C'est mon dernier conseil municipal.

Remerciements à tous pour avoir participé à cette aventure.

Geoffroy DESVIGNES

Rue de la Collinerie, la chaussée se dégrade.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h 20.